

Réf: AT/DO 02/SDT/DRA/1224/2024

CHLEF le, 24/09/2024



Décision de résiliation de contrat

Le directeur opérationnel des télécommunications de Chlef

- Vu la décision Réf DG N°2737/23 du 02/11/2023 portant la désignation de Monsieur **ETTOUIL Nabil** en qualité de Directeur Opérationnel des Télécommunications de Chlef.
- Vu le contrat à commande N° 154/2023 du 20/12/2023, conclu avec l'entreprise **BENARBIA SID AHMED**, portant réalisation des travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés
- Vu la 01^{ère} mise en demeure du 06/08/2024.
- Vu la 02^{ème} mise en demeure du 05/09/2024.
- Vu l'article n° 144 de la procédure de passation des marchés d'Algérie Telecom, relatif la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant
- Vu l'article n° 35 du contrat n° 154/2023, relatif à la résiliation **unilatérale** du partenaire cocontractant.

Décide:

• Article 1 :

- La résiliation **unilatérale** du contrat N° 154/2023 du 20/12/2023, portant les travaux de : construction lignes d'abonnés, Conclu entre la direction opérationnelle des télécommunications de Chlef et l'entreprise **BENARBIA SID AHMED**, demeurant à la Zone 11 N° 133 Chettia-Chlef , inscrit au registre de commerce N° 02/00-0904301 B03.

• Article 2 :

Messieurs le Sous-directeur technique, le Sous-directeur Fonction support et le Chef de département finance et comptabilité, sont chargés, chacun en ce qui le Concerne de l'exécution de la présente décision.



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef

Signé: **ETTOUIL Nabil**